

Appel à candidatures 2019

# Bourses de séjours linguistiques d'été au Japon 2019

## d'un montant de 3 050 €

---

### Conditions de candidature

- Être inscrit dans une université française en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année de licence de japonais, ou en master de japonais
- Pour les étudiants en 2<sup>e</sup> année de licence, avoir obtenu la première année dans de très bonnes conditions
- Pour les étudiants en 3<sup>e</sup> année de licence, avoir obtenu la deuxième année dans de bonnes conditions
- Avoir un projet d'études linguistiques en liaison avec un organisme reconnu durant le séjour au Japon
- Effectuer pour la première fois un séjour d'études au Japon

### Composition du dossier

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Certificat d'inscription en 2<sup>e</sup> année ou 3<sup>e</sup> année de licence de japonais, ou en master de japonais et relevé des notes obtenues pour les première et deuxième années de licence
- Description du projet (inscription à un cycle de formation auprès d'un organisme japonais, programme de séjour encadré, etc.)
- Deux lettres de recommandation universitaire
- Budget prévisionnel (dépenses et financements prévus)

### Comment répondre ?

Le dossier de candidature et les deux lettres de recommandation doivent impérativement parvenir, au plus tard le 22 février 2019, à l'adresse suivante :

Fondation de France  
Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises  
40 avenue Hoche - 75008 Paris

Un comité de sélection se réunira en avril 2019 pour décider de l'attribution des bourses d'études. Les séjours devront faire l'objet d'un compte rendu écrit.

**Date limite de dépôt des dossiers : 22 février 2019**